



Sans papier mais travaille

Par **tlzen**, le **09/06/2011 à 13:39**

Bonjour,rnje voudrais avoir des renseignement sur la régularisation par le travail.rnActuellement mon titre de séjour a expiré mais avant qu'il n'expire j'avais trouvé un emploi déclaré, mon employeur paie les charges sociales et je suis à l'urssaf.rnQuelle est la procédure à suivre?rnMerci pour vos réponses

Par **chris_ldv**, le **09/06/2011 à 14:58**

Bonjour,rnrnFaite une demande de renouvellement de votre titre de séjour à la prefecture de votre domicile en fournissant vos fiches de paie et un justificatif de logement.rnrnMaintenant si votre titre de séjour est arrivé à échéance depuis longtemps (au dela de 6 mois) vous risquez un refus de la préfecture.rnrnCordialement,

Par **tlzen**, le **09/06/2011 à 18:42**

merci pour votre réponse,rnmon titre de séjour a expiré depuis plus de 6 mois.rnJ'ai contacté cette après midi la maison des avocats de ma ville afin d'avoir des conseils et la procédure à adopter.rnJ'attends qu'on m'envoie mon bon de consultation et la liste des avocats spécialisés rn en droit des étrangers.rnrncordialement